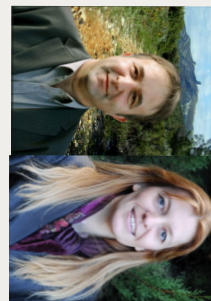


Afin de faciliter la lecture de notre bulletin, nous vous proposons une nouvelle formule. En lieu et place des délibérations souvent indigestes, nous vous présentons de manière synthétique les sujets qui nous semblent les plus importants du conseil municipal. Pour prendre connaissance de l'intégralité des débats, rendez vous sur notre site internet

Errare humanum est, perseverare diabolicum.

Dans notre dernier numéro nous avons fait une coquille sur le prix du mètre linéaire pour les videgreniers: **Il faut lire 8€ les 4 mètres.**

Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire. Jean Jaurès



La Lettre des Élus

<http://simiane-avec-vous2008.org>

Bruno GERARA : 06.15.93.18.31 gerara.bruno@free.fr
Magali BRACONNOT : 06.82.45.14.94 magali.b@free.fr

Bulletin d'information gratuit
ISSN : 1768-9511
Directeur Publication :
Bruno GERARA
5b lotissement le florentin
13109 SIMIANE

Les échos du conseil municipal du 17 septembre 2010

Taxe d'habitation I :

Les logements vacants depuis plus de 5 ans seront assujettis à la Taxe d'habitation.

Afin de palier le besoin de logements sur Simiane, le Conseil Municipal a décidé de ne plus exonérer de la taxe d'habitation les habitations vacantes depuis plus de 5 ans. Nous avons apporté notre soutien à cette délibération qui concerne 24 maisons.

Service Jeunesse : Encore un service qui devient payant.

La majorité a refusé l'amendement proposé par nos soins qui gardait gratuit le service jeunesse.

Nous pensons que ce service adressé aux adolescents doit rester à la portée de tous. Le rendre payant pourrait représenter un obstacle pour certains, même avec une somme "symbolique". La démarche d'inscription nous semble représenter une démarche d'engagement suffisante.

La majorité en a décidé autrement et désormais l'inscription pour le service jeunesse sera 15 € pour l'année et pour le foot en salle il faudra s'acquitter de 30 €.

Taxe d'habitation II :

Abattement de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Conseil Municipal a délibéré sur un abattement de 10% de la valeur locative moyenne pour les personnes handicapées ou invalides. Pour cela il faut répondre à l'un de ces critères :

- 1 - **Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L815-24 du code de la Sécurité Sociale.**
- 2 - **Etre titulaire de l'allocation adultes handicapés mentionnée aux articles 1821-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale.**
- 3 - **Etre atteint d'une infirmité ou invalidité empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence.**
- 4 - **Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du Code de l'action sociale et des familles.**
- 5 - **Occuper une habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.**

**ATTENTION !
C'EST AUX CONTRIBUABLES DE FAIRE LA DEMARCHE AUPRES DU CENTRE DES IMPOTS AVANT LE 1ER JANVIER**

Recrutement d'un agent non titulaire de droit privé pour l'école.

Afin d'accompagner des enfants portant un handicap lors du temps périscolaire, le Conseil Municipal a procédé au recrutement d'un agent non titulaire sur la base de 8h00 par semaine au SMIC.

Nous avons demandé la revalorisation du prix horaire au regard de la spécificité du poste.

Réponse au prochain conseil municipal.

Modification du POS pour réalisation d'un centre médical et de logements.

Sur ce terrain, à l'entrée de Simiane (voir photo), vont être construits un centre médical, des logements privés et sociaux.

Nous avons fait remarquer à la municipalité que la pertinence de construire sur ce terrain était bien plus grande qu'à Bédouffe, mais que nous regrettons le choix d'une construction "privée" en lieu et place d'un centre médical mutualiste.

Toutefois nous ne nous y opposerons pas, les citoyens de la commune ayant grand besoin de logements.

Le Maire s'est engagé à suivre le projet pour que la construction soit faite selon les critères de Développement Durable et que les logements sociaux soient bien situés (nuisances dues à la voie de chemin de fer et voie rapide).

Une motion d'irrecevabilité a été déposée par un élu d'opposition. Le Tribunal Administratif devra sans doute se pencher sur la validité de la délibération.



Proposition de délibération soumise par notre groupe.

Les élus de Simiane Avec Vous ont demandé l'inscription pour le prochain conseil municipal d'une délibération sur l'accès de l'eau pour tous en référence à l'initiative "Les porteurs d'eau" soutenus par Madame Danielle Mitterrand.

Depuis 2001, nous militons pour que la gestion de l'eau et de l'assainissement soit traitée DIRECTEMENT par la Mairie, et non par la SEM comme actuellement.

En effet, nous ne souhaitons pas que le paiement des factures aille grossir les comptes en banque d'actionnaires qui se moquent bien de l'accès à l'eau pour tous.

C'est pourquoi nous proposons en accord avec la charte des "porteurs d'eau" d'engager le conseil municipal dans une démarche de remunicipalisation de la gestion de l'eau à Simiane.



Augmentation des Impôts Fonciers

Nous écrivions, dans le numéro 22 de La Lettre des Elus, que la hausse de 23,7% de la taxe foncière et de 8% de la taxe d'habitation, ne servait en réalité qu'à gérer le quotidien sans perspective de projection sur l'avenir.



Magali Braconnot : 06.82.45.14.94 - magali.b@free.fr
Bruno Gérara : 06.15.93.18.31 - gerara.bruno@free.fr

Bulletin d'information gratuit
ISSN 1768-9511
Directeur de publication :
GERARA Bruno 5b loissement la
Roentlin 13109 SIMIANE

<http://simiane-avec-vous2008.org> N°22

La Lettre des Elus

Nous réclamions aussi la tenue d'Etats Généraux de la fiscalité de notre commune.

Seule la majorité municipale a voté le budget car l'ensemble des listes opposantes à la Mairie s'était retiré du conseil en solidarité avec le collectif pour une alternative à Bédouffe.

Régulièrement notre groupe s'oppose à la majorité sur ce sujet, car pour nous, le niveau d'imposition local doit correspondre à un niveau de service public de très grande qualité et plus diversifié.

Excès de vitesse dans le centre ville : nos enfants en danger.



Non, Simiane n'est pas le circuit Paul Ricard, et pourtant certains automobilistes semblent ignorer l'interdiction de rouler à plus de 30 km/h.

La majorité envisage de faire poser des panneaux lumineux nous indiquant la vitesse à laquelle nous roulons....

Nous espérons que cette initiative pédagogique, que nous soutenons, saura trouver auprès des usagers de la route un écho favorable....

Protégeons les piétons et en particulier nos chérubins quand ils vont à l'école.